

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Santé et des Sports
8 Avenue de Ségur
75007 Paris

Créteil, le 4 Juin 2010

Madame la Ministre,

Cette lettre a pour objet de vous exprimer mon soutien, sans réserve, aux revendications des infirmières anesthésistes.

En tant qu'ancien Président de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (de 2004 à 2006), en tant que Directeur scientifique de l'Ecole d'IADE de St Germain en Laye, c'est un dossier que je connais très bien. J'ai du reste, participé à de nombreuses réunions au Ministère lorsque j'étais vice-président puis président de la SFAR sur l'organisation de l'activité anesthésique en France. Il ne fait aucun doute que les progrès de notre spécialité observés depuis les 20 dernières années, malgré une augmentation considérable de la demande, sont liés à la professionnalisation des intervenants.

Bien entendu, la structuration de la filière de prise en charge par le décret du 5 Décembre 94 a eu un rôle décisif, mais comme le montrent plusieurs travaux épidémiologiques internationaux, la présence simultanée de médecins et d'infirmières anesthésistes qualifiées, ont permis des gains spectaculaires en matière de réduction de la mortalité et de la morbidité chez les patients anesthésiés.

Les situations sont différentes d'un patient à l'autre, mais même pour les interventions simples chez des malades sans pathologies associées, les règles de sécurité minimales concernant la qualification des personnes ne peuvent être transgressées.

J'ai bien compris que le cursus de formation était révisé. Quoi qu'il en soit le concept de spécialisation des infirmières pour participer à l'activité d'anesthésie reste une nécessité.

Cette formation supplémentaire donnant une qualification spécifique justifie, par ailleurs, un classement indiciaire supérieur.

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas la notion que ceux qui assureront l'enseignement, ou tout au moins certains de leurs représentants, participent aux discussions sur le futur contenu de la formation.

Pour finir, une déqualification partielle avec un enseignement moins riche et un non-attractif salarial amèneraient inmanquablement à une réduction du nombre et de l'expertise des professionnels de l'anesthésie, présents en salle d'intervention ou en site interventionnel, d'autant que simultanément le nombre de médecins anesthésistes ne va pas s'accroître.

J'ajoute que leur participation aux activités de prise en charge des patients en extrahospitalier est considérée par la Société Française de Médecine d'Urgence, comme une valeur ajoutée très importante.

Enfin, je peux mesurer au quotidien dans le service que je dirige à l'hôpital Henri Mondor, les risques considérables que ces incertitudes et ces menaces font peser sur l'avenir de la prise en charge des patients devant bénéficier d'un acte chirurgical ou interventionnel.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Professeur Jean MARTY